



**Compte rendu de mise en œuvre du Partenariat stratégique
entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud
et exposé des priorités de la coopération à venir**

À la suite de la décision prise lors de la rencontre de novembre 2006 entre la troïka ministérielle de l'UE et l'Afrique du Sud, le Partenariat stratégique entre l'UE et l'Afrique du Sud a été établi le 14 mai 2007 avec l'adoption d'un plan d'action conjoint. Reposant sur les valeurs et les intérêts que l'UE et l'Afrique du Sud ont en commun, le Partenariat stratégique a pour objectifs de développer de manière significative les relations entre elles en passant du stade du dialogue politique à celui d'une coopération politique active, ainsi que de développer une coopération plus forte et durable en matière économique et dans d'autres domaines.

La mise en œuvre du Plan d'action conjoint a été poursuivie sans interruption depuis son adoption. On trouvera ci-après un exposé des progrès accomplis ainsi que des propositions portant sur les domaines de coopération envisagés.

I. Le dialogue politique

Le dialogue s'est renforcé depuis l'établissement du Partenariat stratégique, en particulier au niveau ministériel qui, depuis 2007, donne lieu à deux réunions par an au lieu d'une. Pour 2008, une réunion dans le cadre de la troïka ministérielle a déjà eu lieu à Ljubljana le 3 juin, coprésidée par la Présidence slovène et par l'Afrique du Sud. La tenue du tout premier sommet s'inscrit elle-même dans le cadre du Partenariat stratégique puisque le Plan d'action préconisait des « sommets réguliers ». Le dialogue politique a porté sur un large ensemble de sujets d'intérêt commun aux niveaux bilatéral, régional, continental et mondial.

Outre ce dialogue au niveau politique, l'UE a proposé, en réponse à une demande de l'Afrique du Sud, d'engager un dialogue avec le COPS au format troïka, dans le cadre du Partenariat stratégique entre l'UE et l'Afrique du Sud et à l'appui du Plan d'action conjoint. Ce format correspond à celui que l'UE a mis en place avec ses autres partenaires stratégiques. L'UE propose de mener un dialogue global qui porterait sur les crises dans les pays et les régions extérieurs à l'Afrique au même titre que sur les réponses aux crises régionales en Afrique, la mise en place pleinement opérationnel de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, la coopération militaire et civile et la Facilité de soutien à la paix en Afrique. Dans ce cadre, des réunions régulières auront lieu à Bruxelles une fois par an. Des réunions complémentaires pourront être organisées en cas de nécessité, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

II. Domaines particuliers de coopération

Environnement

La protection de l'environnement figure au premier rang de l'agenda du Partenariat stratégique entre l'UE et l'Afrique du Sud. Le commissaire Dimas et le ministre sud-africain de l'Environnement et du Tourisme, M. Martinus van

Schalkwyk, ont officiellement mis en place en juillet 2007 un Forum de l'environnement et du développement durable commun à la Commission européenne et à l'Afrique du Sud. La coopération porte notamment sur les thèmes suivants : les changements climatiques, les modes durables de consommation et de production, la biodiversité, l'assistance technique, la gouvernance de l'environnement, enfin la coopération Nord-Sud et la coopération multilatérale. Ce forum comprend une instance de dialogue de haut niveau sur l'environnement et un groupe de travail chargé des changements climatiques, de la coopération technique et du renforcement des capacités. Sa première réunion a eu lieu les 1^{er} et 2 octobre 2007 à Bruxelles. La prochaine réunion dans le cadre du dialogue de haut niveau aura lieu à Pretoria à la fin de 2008.

Outre ce dialogue en cours, pour ce qui est des actions concrètes de suivi, une table ronde consacrée aux modes durables de consommation et de production a eu lieu le 15 juillet en Afrique du Sud. En ce qui concerne la coopération dans le domaine des changements climatiques, un atelier est prévu pour l'automne 2008 autour du thème « Scénarios et modèles d'atténuation : avantages cumulés des politiques d'efficacité énergétique, de qualité de l'air et de lutte contre les changements climatiques ». L'UE et l'Afrique du Sud coopèrent de manière satisfaisante en vue de renforcer le régime international de lutte contre les changements climatiques d'ici à 2012 et au-delà. En outre, la déclaration sur les changements climatiques qui devrait être adoptée lors du sommet Union européenne-Afrique du Sud exprime nos préoccupations et notre volonté résolue d'agir de concert face à cette menace planétaire.

Énergie

Pour l'UE comme pour l'Afrique du Sud, le charbon constitue une source vitale d'énergie. L'Afrique du Sud est le principal fournisseur de houille de l'UE. Cependant, c'est aussi une source majeure de dioxyde de carbone et l'UE comme l'Afrique du Sud attachent du prix à la réduction de l'empreinte carbonique de sa

combustion. Pour ce faire, la première mesure consiste à améliorer l'efficacité de la production sur toute l'étendue de la filière houillère, de l'extraction du charbon à son utilisation à des fins de production de chaleur et d'énergie, pour aboutir en fin de parcours à la capture du carbone émis et à son stockage dans la colonne géologique. Afin de coopérer plus étroitement dans le domaine du charbon, dans celui des technologies du charbon épuré et dans celui de la capture et du stockage du carbone, l'UE et l'Afrique du Sud ont mis en place un groupe de travail qui rassemble des responsables des deux parties et des représentants des domaines d'activité intéressés et des instituts de recherche sur l'énergie. Ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois en avril 2008 au Cap. Outre des échanges d'informations sur les différents aspects de la politique énergétique et de l'utilisation du charbon, il a porté particulièrement son attention sur la capture et le stockage du carbone, notamment sur la proposition de mise en place en Afrique du Sud d'un centre d'excellence consacré à ce sujet, sur la localisation de sites éventuels de stockage du carbone et sur la possibilité d'une coopération plus étroite en matière de construction d'une usine de démonstration. Sa prochaine réunion aura lieu d'ici à la fin de 2008 à Bruxelles.

De plus, l'UE et l'Afrique du Sud souhaitent étendre leur coopération en matière d'énergie à des domaines comme l'efficacité énergétique, l'énergie nucléaire ou encore les énergies renouvelables. Un Forum pour le dialogue énergétique sera mis en place afin de superviser les travaux menés dans ces domaines, d'offrir un cadre aux échanges bilatéraux, d'encourager et de faciliter la coopération à venir sur un large éventail de sujets en rapport avec l'énergie. Ce forum se réunira une fois par an sous la présidence de hauts fonctionnaires de la Direction générale de l'énergie et des transports de la Commission européenne (DG TREN) et du ministère sud-africain des Ressources minérales et de l'Énergie.

Par ailleurs, le Centre commun de recherche de l'Union européenne (CCR) a conclu en 2007 un accord de recherche en coopération avec la société PBMR (Pebble Bed Modular Reactor Company), dont le siège se trouve en Afrique du Sud.

Des discussions sont en cours entre le CCR et PBMR sur le lancement de plusieurs projets de coopération, dont un programme de transferts de technologies.

Sciences et techniques

La coopération scientifique et technique entre la Commission européenne (DG RTD et DG INFSO) et le ministère sud-africain des Sciences et Technologies (DST) se développe avec dynamisme. Reposant sur un accord de coopération scientifique et technologique signé en 1996, elle s'est renforcé au cours des dernières années. La participation de l'Afrique du Sud au 6^e Programme-cadre s'est révélée très bénéfique, 117 équipes de recherche sud-africaines prenant part à 89 projets et recevant un montant total de 14 millions d'euros. Par ailleurs, en termes de participation au 6^e Programme-cadre de pays autres que ceux de l'UE, l'Afrique du Sud se classe au quatrième rang, après les EU, la Chine et la Russie.

Les chercheurs sud-africains ont excellé dans les domaines des sciences de la vie, de la sécurité alimentaire et de la qualité des denrées, des technologies de l'information et de la communication, de même que dans celui des changements planétaires et des écosystèmes, en particulier pour la recherche océanographique. Les « nouveaux » domaines de participation pour ces chercheurs sont notamment l'aéronautique et l'espace, les transports et le projet intitulé « Citoyens et gouvernance dans la société du savoir ». Les deux premiers appels à participation au titre du 7^e Programme-cadre ont confirmé ces bons résultats, les travaux de 47 équipes de recherche sud-africaines ayant été financés à hauteur de 6 millions d'euros.

L'Afrique du Sud consent des investissements importants pour favoriser la participation de ses chercheurs à ces programmes-cadres. Ainsi, afin de favoriser et de faciliter sa participation à tous les domaines qui relèvent du 7^e Programme-cadre, elle a mis en place un réseau de points de contact nationaux. Sous les auspices du Programme euro-sud-africain pour le progrès des sciences et techniques

(ESASTAP), cadre spécialisé qui bénéficie du soutien des 6^e et 7^e programmes-cadres et est cofinancé par le ministère sud-africain des Sciences et Technologies, plusieurs responsables de la DG RTD ont été accueillis à Pretoria par ce dernier à l'occasion de conférences en Afrique du Sud ou dans la région. De même, de nombreux ateliers thématiques relevant des priorités du Programme-cadre ont eu lieu à Bruxelles avec la participation de responsables de la DG RTD et de la communauté des chercheurs européens.

Une aide budgétaire sectorielle au ministère sud-africain des Sciences et Technologies, d'un montant de 30 millions d'euros, est en cours au titre de l'instrument européen de financement de la coopération au développement pour l'Afrique du Sud. Il s'agira du premier programme de ce type à fixer des objectifs de développement des sciences et technologies en faveur de la croissance économique et du développement, en particulier dans une optique de lutte contre la pauvreté.

En outre, l'UE et l'Afrique du Sud coopèrent étroitement afin de mobiliser leur partenariat en faveur de programmes scientifiques et technologiques africains, au niveau régional et à celui de l'ensemble du continent. Ainsi, l'Afrique du Sud joue un rôle moteur dans le cadre du programme CAAST-Net destiné à instaurer un dialogue entre l'Afrique et l'Europe en matière de recherche et développement, à l'appui du Plan d'action consolidé mis en place conjointement par l'Union africaine et le NEPAD. Elle participe également au Partenariat pour la science, la société de l'information et l'espace de la Stratégie conjointe UE-Afrique. De plus, elle participera au Programme de renforcement des capacités en matière scientifique, technologique et d'innovation destiné aux pays ACP, notamment grâce à une contribution budgétaire accordée au titre de l'instrument européen de financement de la coopération au développement pour l'Afrique du Sud.

On notera que le commissaire Potočnik s'est rendu en visite en Afrique du Sud en novembre 2007 pour prendre part aux cérémonies du dixième anniversaire de la coopération scientifique et technologique entre la Commission européenne et ce

pays, et que le directeur général Silva Rodriguez a mené la délégation de la Commission lors de la septième réunion de la Commission mixte de coopération scientifique et technologique (JSTCC) qui a lieu en mai 2008 à Pretoria.

Enfin, le ministère sud-africain des Sciences et Technologies, la Commission européenne (DG RTD) et la Présidence française (Institut de recherches pour le développement, IRD) ont organisé le 24 juillet en marge du Sommet UE-Afrique du Sud, sous les auspices du ministère français des Affaires étrangères et de celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une conférence consacrée à la recherche dans le domaine de l'eau en faveur du développement durable.

Douanes

Le Service des douanes d'Afrique du Sud (SARS) et la Commission européenne (DG TAXUD) poursuivent leur dialogue sur les questions douanières dans le cadre de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). La coopération est destinée à faire en sorte que la législation et les procédures applicables dans ce domaine correspondent aux objectifs définis, à savoir assurer un contrôle efficace et favoriser les échanges commerciaux.

À cet égard, la DG TAXUS et le SARS sont convenus d'encourager une coopération renforcée en matière douanière dès que les textes juridiques nécessaires auront été adoptés. Ils sont également convenus de commencer par un projet bilatéral qui sera financé par la facilité relevant de l'accord CDC. Ce projet aura pour but de partager les bonnes pratiques sur toute une série de sujets, notamment la mise en œuvre du cadre normatif SAFE de l'Organisation mondiale des douanes.

Transports

L'UE et l'Afrique du Sud ont estimé d'un commun accord qu'il était nécessaire de coopérer et d'approfondir leur dialogue dans le domaine des transports. À cette fin,

l'Afrique du Sud a présenté le 8 juillet 2008 un projet de termes de référence en vue de mettre en place de manière structurée un Forum de dialogue sur les transports auquel seraient rattachés des groupes de travail distincts pour les transports aériens et les transports maritimes, dans le but de traiter les questions d'intérêt bilatéral, régional et mondial et d'approfondir la coopération dans le domaine des transports pour favoriser le développement de la région et de l'Afrique. La Commission a informé l'Afrique du Sud de l'état d'avancement de l'adaptation de ces accords au droit communautaire. Les deux parties sont convenues d'engager des négociations bilatérales UE-Afrique du Sud afin d'adapter les accords aériens bilatéraux entre l'Afrique du Sud et les États membres de l'UE pour les mettre en conformité avec le droit communautaire relatif au marché unique des transports aériens de l'Union européenne. Parallèlement à ces négociations, la coopération se poursuit sur des questions plus générales ayant trait aux transports.

Espace

La Commission européenne et le ministère sud-africain des Sciences et Technologies estiment que la coopération dans le domaine spatial est très prometteuse et constitue une priorité à mettre en œuvre, compte tenu en particulier du rôle de premier plan que l'Afrique du Sud joue dans ce domaine en Afrique et dans la perspective de la création de l'Agence spatiale sud-africaine et de la coopération en cours dans des cadres comme celui du Groupe d'observation terrestre (GEO). En conséquence, les deux parties entretiennent un dialogue régulier et envisagent également d'inscrire cette coopération dans le cadre du Partenariat pour la science, la société de l'information et l'espace de la Stratégie commune UE-Afrique.

Les deux parties sont convenues de développer et d'intensifier la coopération en tirant parti de la dynamique du Partenariat pour la science, la société de l'information et l'espace ainsi que, tout particulièrement, de la nouvelle Stratégie sud-africaine des sciences et technologies spatiales, du processus « GMES et Afrique » et de la Politique spatiale européenne. Pour la partie européenne, les instances intéressées

sont non seulement la Commission européenne (DG Entreprises) mais également l'Agence spatiale européenne. En ce qui concerne les domaines de coopération, les thèmes suivants ont été proposés : dialogue sur la politique spatiale, sciences et technologies spatiales, observation de la Terre (dont GMES et Afrique), GOARN et Galileo, enfin coopération avec l'Agence spatiale européenne. Une réunion de haut niveau est envisagée pour septembre 2008, lors de la visite à Bruxelles du directeur général du DST, afin de les définir plus précisément.

Migrations

Dans le contexte des discussions relatives à la révision de l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération (CDC) et à l'établissement du Partenariat stratégique UE-Afrique du Sud, l'UE et l'Afrique du Sud sont convenues d'instituer un dialogue politique approfondi et de grande ampleur sur les questions afférentes aux migrations. Ce dialogue devra porter sur un ordre du jour global comprenant des questions comme le traitement équitable des ressortissants étrangers, les politiques d'intégration et les mesures de lutte contre la xénophobie ; les questions d'intérêt commun en matière de délivrance de visas ; les questions afférentes aux migrations et au développement envisagées sous un angle plus large, notamment les diasporas et la lutte contre la fuite des cerveaux ; les mesures de lutte contre l'immigration clandestine et de contrôle des frontières.

Afin de donner à ce dialogue un contenu concret, il a été procédé à l'échange de projets de termes de référence en vue d'instituer un Forum de dialogue sur les migrations ; les parties espèrent que celui-ci pourra être finalisé au plus tôt en vue d'organiser une première réunion en août ou septembre 2008. Les termes de référence d'une mission en Afrique du Sud de la troïka de l'UE sur le sujet des migrations, prévue pour une date ultérieure en 2008, font également l'objet de discussions entre les deux parties.

Statistiques

Un dialogue est en cours entre l'Office des statistiques de l'Union européenne (Eurostat) et l'Office sud-africain des statistiques (StatsSA). La coopération dans ce domaine relève de l'article 49 de l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération. Toutefois, les contacts établis à ce jour ont porté essentiellement sur la coopération régionale au niveau de la SADC dans le cadre des programmes du FED. En novembre 2007, une mission d'Eurostat a rencontré des représentants de StatsSA afin de discuter des possibilités de coopération bilatérale et de partenariat dans des domaines choisis. Ceux qui ont été retenus concernent notamment la mesure de l'économie des services, les données au niveau provincial, l'analyse de séries chronologiques, les comptes nationaux et les prix (en particulier l'IPP) et les statistiques de l'emploi. Plusieurs méthodes possibles de coopération ont été évoquées : assistance technique, jumelages (y compris avec les États membres de l'UE), voyages d'études et détachements auprès d'organismes de statistiques de l'UE.

Commerce

Dans un esprit de coopération, les deux parties ont fait de grands efforts pour résoudre les problèmes agricoles en suspens dans le contexte de l'Accord CDC. En ce qui concerne la question de l'ouverture des quotas de fromages, l'accord intervenu en avril 2008 prévoit que l'Afrique du Sud ouvrira à certains fromages européens des quotas assortis de droits réduits ou nuls, en échange de l'élimination par l'UE des restitutions à l'exportation de ces fromages. Les deux parties s'efforceront de mener à bien les procédures internes afin de finaliser cet accord et de l'appliquer dans les délais les plus brefs possibles.

Concernant les vins et spiritueux, les parties ont tenu en 2008 plusieurs réunions techniques qui ont fourni l'occasion de débattre d'un ensemble de questions d'intérêt mutuel. Les deux parties sont convenues de poursuivre les échanges d'informations

et d'organiser de nouvelles réunions afin de parvenir à un accord mutuellement acceptable, y compris sur le sujet des marques déposées et des indications géographiques.

L'examen du chapitre de l'Accord CDC entre l'UE et l'Afrique du Sud relatif aux échanges commerciaux est en cours dans le cadre du groupe de la SADC participant à l'Accord de partenariat économique (APE)¹ et des négociations menées par l'UE en vue de parvenir à un APE. Les négociations tarifaires entre l'UE d'une part, l'Afrique du Sud et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) d'autre part, ont pour but d'améliorer l'accès réciproque aux marchés actuellement possible en vertu de l'Accord CDC, ainsi que de définir un régime tarifaire unique de la SACU. Ces discussions se déroulent en parallèle et doivent tenir compte des préoccupations exprimées par l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud à l'égard de certaines dispositions des APEs intérimaires. Dans la perspective d'un APE qui porterait sur tous les sujets, les deux parties ont pris acte de la déclaration publiée par le CAGRE en mai 2008. Elles sont convenues de poursuivre leurs travaux afin de parvenir à un accord équilibré favorable au développement durable et à l'intégration régionale.

Politique de l'emploi et politique sociale

La Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission européenne et le ministère sud-africain du Développement social s'attachent actuellement à étudier les modalités et les domaines possibles de coopération entre l'UE et l'Afrique du Sud dans le domaine de la politique de l'emploi et de la politique sociale. Les thèmes de coopération pourraient porter sur la protection sociale, le droit du travail, les relations entre partenaires sociaux, le dialogue social et l'égalité des chances, ou encore sur d'autres grandes questions particulièrement appropriées comme la dimension sociale de la mondialisation. Ce

¹ Le Botswana, le Lesotho, le Mozambique et le Swaziland ont engagé un APE intérimaire avec l'UE à la fin 2007. Toutefois, ces pays, avec l'Afrique du Sud, sont en cours de négociation avec l'UE afin de conclure un APE complet.

dialogue pourrait prendre la forme d'échanges d'informations, de réunions régulières et de séminaires organisés conjointement sur des sujets d'intérêt commun. Il pourra également reposer sur les bonnes relations que l'UE entretient avec l'Afrique du Sud à l'OIT et dans le cadre de l'Agenda en faveur d'un travail décent pour tous.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Un premier dialogue entre l'UE et l'Afrique du Sud sur la société de l'information a eu lieu en 2006 en Afrique du Sud : le ministère sud-africain de la Communication (DoC), la Commission présidentielle nationale pour la société de l'information et le développement, le ministère sud-africain des Sciences et Technologies (DST) et la Commission européenne (DG INFSO) ont débattu de questions réglementaires et de politique et répertorié plusieurs domaines d'intérêt commun.

Depuis lors, les relations entre la Commission européenne et le DST ont été particulièrement fructueuses dans le domaine de la recherche sur les TIC grâce à une collaboration extrêmement volontariste en vue de favoriser des partenariats dans le cadre du 7^e Programme-cadre. Les deux parties sont résolues à exploiter plus avant cette collaboration scientifique, notamment en ce qui concerne l'interconnexion entre le réseau européen GEANT2 et le Réseau national sud-africain pour la recherche et l'éducation (SANReN).

La coopération entre la Commission européenne (DG INFSO) et le ministère sud-africain de la Communication (DoC) a pour sa part été engagée en 2008 sous la forme de contacts à haut niveau. Les deux parties sont convenues de la développer à l'avenir, notamment grâce à un dialogue et à des échanges d'expérience, ainsi que d'envisager des projets et programmes de travail spécifiques à l'appui de leurs actions de développement.

Une première liste de sujets à prendre en compte répertorie des domaines essentiels dans lesquels les TIC peuvent jouer un rôle majeur en faveur du

développement socio-économique et de la mise en place d'une société de l'information ouverte à tous, à savoir : le développement des compétences, les questions réglementaires, les contenus et les applications, le développement des infrastructures, l'administration en ligne, le développement des entreprises, les contenus locaux (numérisation), les archives numérisées, les services de télésanté, de télé-enseignement et l'accès aux réseaux électroniques. La coopération bilatérale devrait également porter sur la lutte contre la fracture numérique au niveau régional et donner une impulsion à la mise en œuvre du Partenariat UE-Afrique pour la science, la société de l'information et l'espace.

Coopération pour le développement

L'Accord CDC constitue la base de la coopération globale entre l'UE et l'Afrique du Sud en faveur du développement, mise en œuvre dans le cadre de programmes pluri-annuels. Le Document de stratégie par pays (DSP) pour la période 2007-2013 a été élaboré conjointement par le gouvernement sud-africain, la Commission européenne et onze États membres de l'UE. Cet exercice a constitué une contribution très concrète à l'exécution des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris en termes d'efficacité de l'aide.

Sur la base du DSP, la Commission européenne et le gouvernement sud-africain ont élaboré un programme indicatif pluri-annuel. Le montant prévu pour l'Afrique du Sud s'élève à 980 millions d'euros pour les années 2007 à 2013, soit 140 millions d'euros par an. Ce programme est plus ciblé que le précédent et prévoit de parvenir à une efficacité accrue en réalisant des opérations moins nombreuses mais de plus grande ampleur et en recourant essentiellement à la procédure d'assistance budgétaire sectorielle (SBS). Les deux domaines centraux prévus sont la création d'emplois et le développement de capacités de prestation de services. Les autres domaines portent sur la gouvernance, la coopération régionale et panafricaine et le lancement d'une coopération dans un large ensemble de domaines sociaux et économiques. L'accent est particulièrement placé sur la coopération et la

coordination avec les autres partenaires du développement, en particulier les États membres, la BEI et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le DSP et le programme indicatif pluri-annuel sont étroitement liés aux trois principales déclarations européennes en matière de politique de développement : le Consensus européen, la Stratégie pour l'Afrique et la Communication sur l'Afrique du Sud « Vers un partenariat stratégique ». Dans le contexte du « Partenariat stratégique », le programme indicatif pluri-annuel prévoit de contribuer à renforcer le dialogue et la coopération entre l'UE et l'Afrique du Sud dans des domaines autres que celui de la coopération pour le développement, comme les changements climatiques, l'énergie et les transports.

Le Programme d'action 2007 UE-Afrique du Sud a soutenu des interventions dans les domaines suivants : développement de l'accès à l'eau pour la croissance grâce à un programme SBS d'un montant de 107 millions d'euros destiné au ministère des Eaux et Forêts, ; lutte contre la pauvreté grâce à un programme SBS d'innovation d'un montant de 30 millions d'euros destiné au ministère des Sciences et Technologies ; développement économique de la province du Cap-Est pour un montant de 16 millions d'euros. Les conventions de financement y afférentes, représentant un montant total de 153 millions d'euros, ont été signées en mars 2008.

Le Programme d'action 2008 sera axé sur des interventions dans les domaines de la création d'emplois et de la gouvernance, ainsi que sur le soutien à l'Accord CDC. Quatre programmes sont proposés pour cette période : le premier porte sur la création d'emplois grâce à un programme SBS d'un montant de 100 millions d'euros destiné à l'ASGISA ; le second porte sur le renforcement de la démocratie grâce à un programme destiné au Parlement national sud-africain et aux neuf assemblées provinciales, pour un montant de 20 millions d'euros ; le troisième porte sur le soutien aux programmes de justice réparatrice du ministère de la Justice et du Développement constitutionnel, pour un montant de 20 millions d'euros, tandis que le quatrième prévoit la mise en place d'une facilité de l'Accord CDC à hauteur de 5

millions d'euros et porte également sur la nécessité de renforcer et de développer les relations entre l'UE et l'Afrique du Sud au-delà des domaines traditionnels que sont les échanges commerciaux et la coopération en faveur du développement.